

Séance du 30 mars 2021

(Date de convocation : 22 mars 2021)

Sous la présidence de **Mme DI GLERIA Karole, Maire.**

Membres en exercice : 14.

Présents : **CETTOUR-JANET Raphaël, CHARLES Paul, DI GLERIA Karole, GERARDIN Thierry, FINKELSTEIN Aurélie (à partir du point 4), LAUSENAZ-GRIS Claude, MARIET Pascal, MERCIER-GALLAY Eric, MORIZE Patrick, BARRATEAU Laurent, FESSON Frédéric, CARTAILLER Jean-Claude, NEGRE Robin**

Absents : **LACROIX Stéphanie**

Secrétaire de séance : **NEGRE Robin.**

I – DECISION SUR LE LANCEMENT DU PROJET DE LA CENTRALE HYDRAULIQUE

Le Conseil municipal décide à l'unanimité sa volonté d'entamer les démarches administratives et techniques pour mettre en place un projet de centrale hydraulique.

Un cahier des charges doit maintenant être rédigé.

II – RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ANEM

L'ANEM compte 6 000 membres, maires, conseillers communautaires, départementaux et régionaux, ainsi que des parlementaires, membres de droit et regroupe environ 4 000 communes et EPCI, 40 départements, 7 régions et 240 parlementaires.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler cette adhésion à l'ANEM en 2021 pour un montant de 175.99 euros.

III – ADOPTION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE LOCATION DE L'ALPAGE DE LA CROTTAZ

Une nouvelle convention doit être adoptée pour la location de l'alpage de la Crottaz. Conformément à la loi 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et la protection de la montagne et à l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2020, la durée de la convention est de six saisons d'alpage à compter du 1^{er} mai 2021.

Le loyer annuel est 450 euros.

Le Conseil municipal adopte la convention et autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer la convention pluriannuelle d'alpage de la Crottaz.

IV – CONTRIBUTION AU SDIS

Le Conseil d'administration du SDIS du 4 décembre dernier a décidé de maintenir à l'identique le montant de la contribution des communes, soit 19 924 euros pour 2021.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la contribution au SDIS pour l'année 2021.

V – MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS

Compte tenu de la mutation au 1^{er} avril de l'agent de maîtrise actuellement en place, le tableau des effectifs doit être modifié.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité :

- la suppression de l'emploi d'agent de maîtrise à temps complet aux services techniques à compter du **1 er avril 2021** ;
- la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet aux services techniques à compter du **1 er avril 2021**.

VI – ADHESION AU SERVICE CONSEIL ENERGIE DU SYANE

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie du territoire de la CCPEVA (PCAET), il est proposé d'adhérer au service Conseil énergie en partenariat avec le SYANE. La convention permettra au SYANE de mettre à disposition de la commune des moyens techniques qui permettront de réaliser des diagnostics énergie pour les bâtiments communaux.

Durée de la convention : 4 ans

Engagement financier : environ 250 euros par an pendant 4 ans.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention avec le SYANE et autorise Mme le Maire à signer ladite convention.

VII – VOTE DU TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Suite à la demande d'installation d'un Food Truck par la société « Chez Faby et Gérard » en novembre dernier et après un essai d'un mois au mois de mars, le food truck s'installe 2 jours par semaine les mardis et samedis sur le parking route d'Evian.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer un tarif de 80 euros par mois pour l'occupation du domaine public 2 jours par semaine.